

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD006-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	64
Votants	81
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2019.

LE 7 février 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PERIMOUV' : AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) – TRAVAUX SECTEUR 3 PERIGUEUX CENTRE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : PERIMOUV' : AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) – TRAVAUX SECTEUR 3 PERIGUEUX CENTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

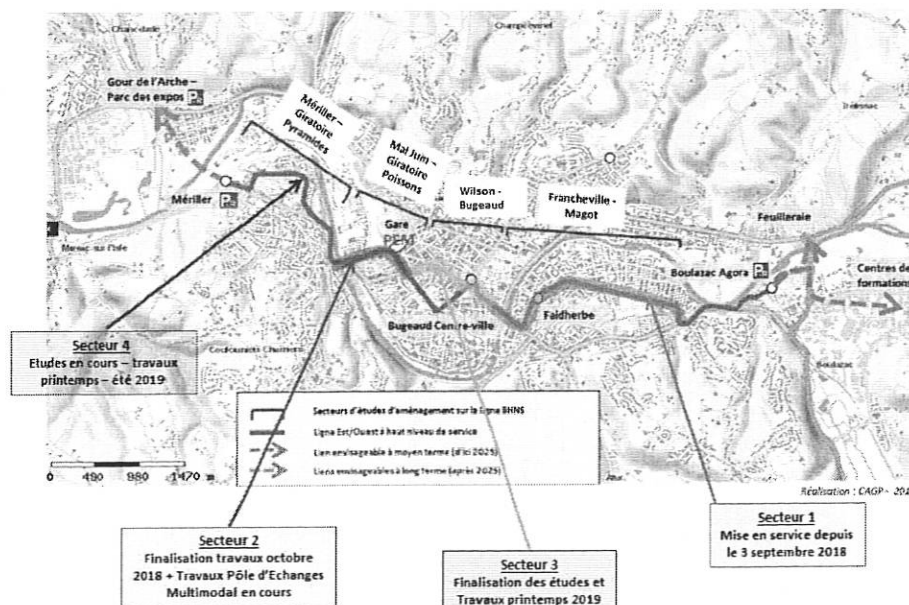
Considérant que le conseil communautaire du 27 octobre 2016 a arrêté le projet de Plan Global de Déplacement « Périmouv' ». Ce document combine à la fois les grands objectifs du Plan Déplacement Urbains adopté en 2013 et les orientations du projet de mandat. Il permet aussi de satisfaire aux nouvelles obligations réglementaires des lois MAPTAM et NOTRE.

Que ce plan récapitule ainsi les actions mises en œuvre en faveur de l'amélioration de la circulation et des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Qu'il est composé de 5 axes :

- La réorganisation de la circulation avec entre autre la définition d'un nouveau plan de circulation concerté avec les municipalités concernées ;
- Le renforcement de l'offre ferroviaire dans le cadre du contrat d'axe passé avec le Conseil Régional, avec l'aménagement des haltes ferroviaires et du Pôle d'Échange Multimodal de Périgueux ;
- Le développement des transports urbains collectifs structurés autour d'une ligne BHNS Est-Ouest ;
- Le développement et la promotion des nouvelles solutions de mobilité (vélos, marche covoiturage autopartage...).
- La communication et la promotion de ces actions afin de faire évoluer les comportements.

Point sur l'avancement de l'opération BHNS



1. Secteur 1 : Francheville – Magot :

Considérant que les aménagements réalisés en 2018 sont en service depuis le 3 septembre 2018. Il reste sur ce tronçon à aménager le carrefour entre le bld du Petit Change (carrefour Magot), qui serait réalisés en partenariat avec les communes de Bourzac Isle Manoire et de Périgueux qui envisagent des travaux sur ce secteur.

Que le Grand Périgueux procéderait au changement des feux afin de donner la priorité au bus, et participerait à la réalisation des quais.

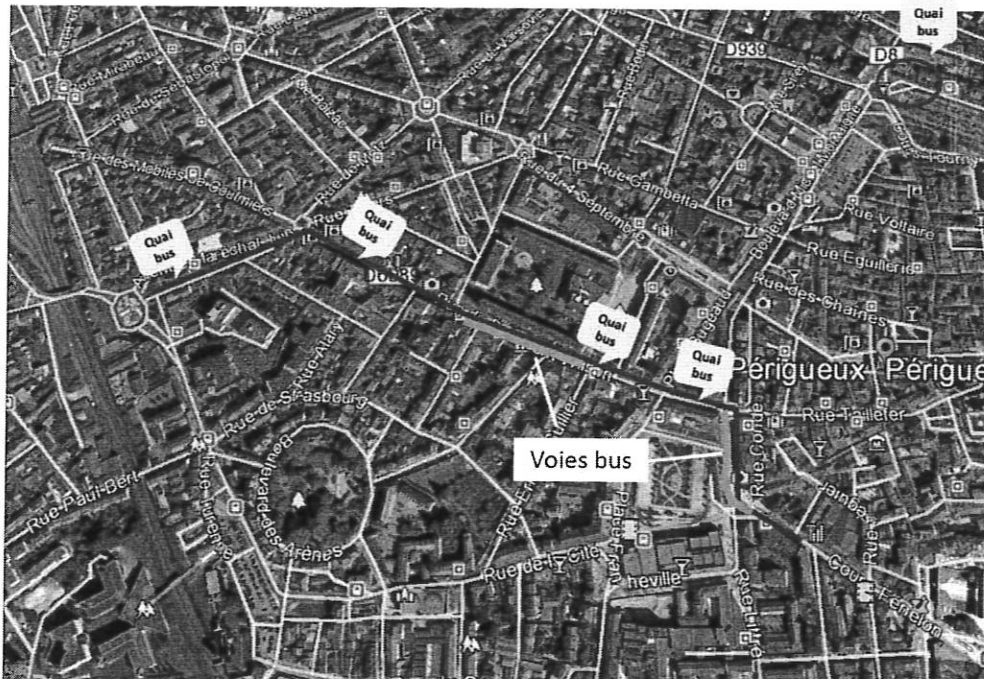
2. Secteur 2 : Maréchal Juin – Giratoire des poissons :

Considérant que les aménagements ont été réalisés à l'exception du Pôle Multimodal en cours.

3. Secteur 4 : Coulounieix – Chamiers :

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué. Les travaux sont prévus pour le deuxième trimestre 2019.

LE SECTEUR CONCERNE



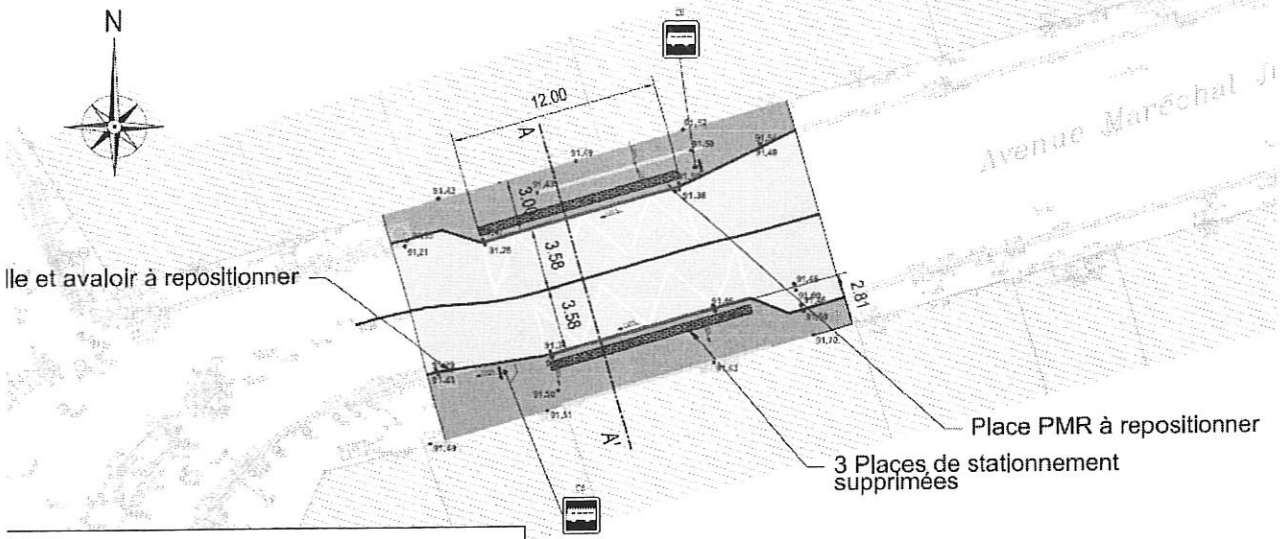
Que sur ce tronçon les études, menées en concertation avec la ville de Périgueux, conduisent à proposer le tracé ci-dessous :

Que le détail en est le suivant :

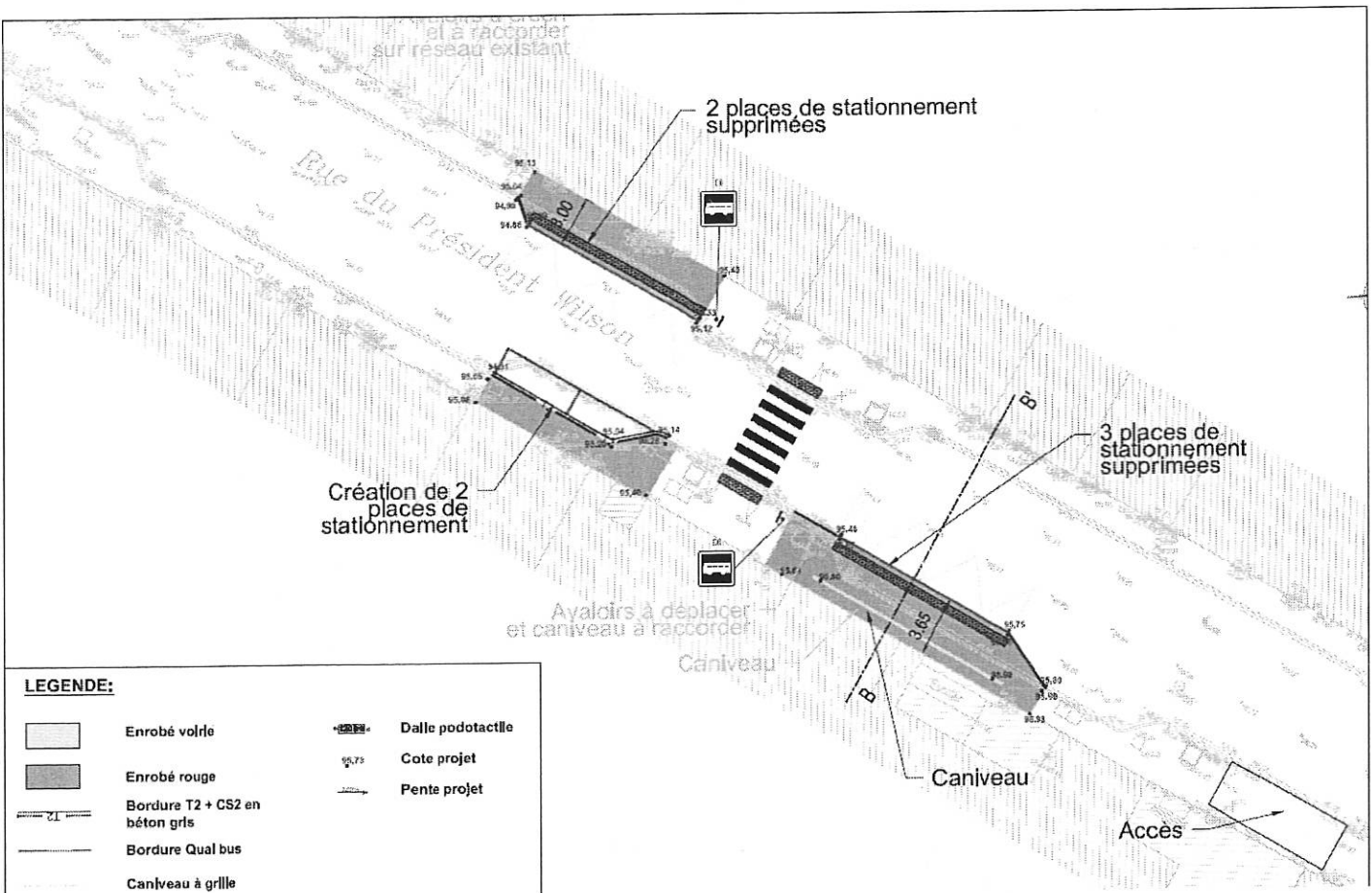
- avenue du maréchal Juin à partir du giratoire des poissons jusqu'au giratoire des quatre routes ;
- Rue Wilson jusqu'à la place Bugeaud ;
- Place Francheville en contresens jusqu'au cours Fénelon.

Que les aménagements projetés sont les suivants :

- Avenue du Maréchal Juin, aménagement d'une station BHNS avec arrêt sur chaussée à proximité du carrefour giratoire des Poissons, permettant la desserte vers et depuis la gare, ainsi que celle du lycée Jay de Beaufort.



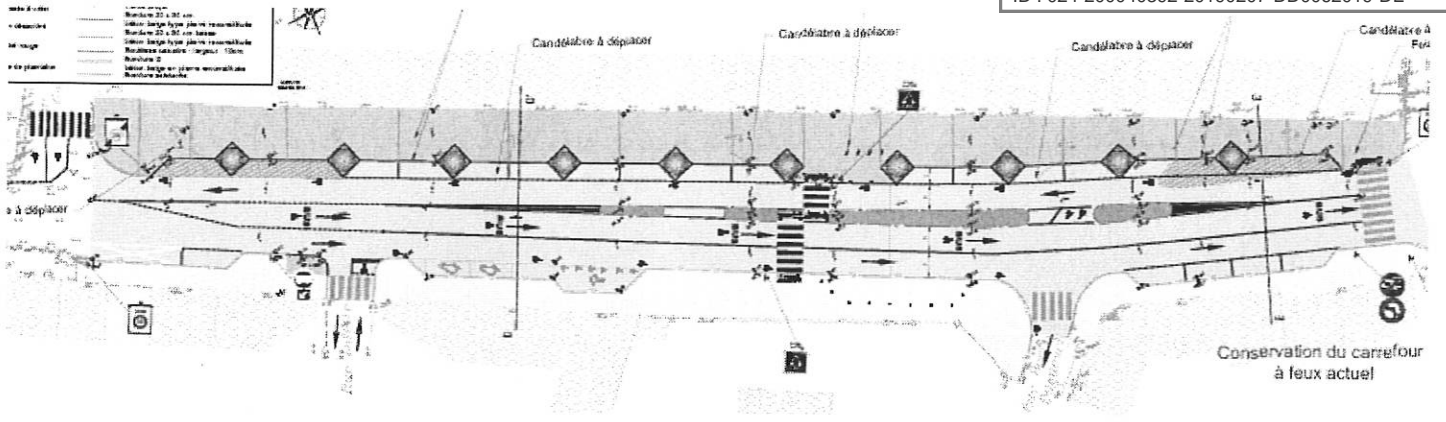
- Rue du Président Wilson, aménagement d'une station BHNS avec arrêts sur chaussée au niveau du passage piéton situé devant la superette.



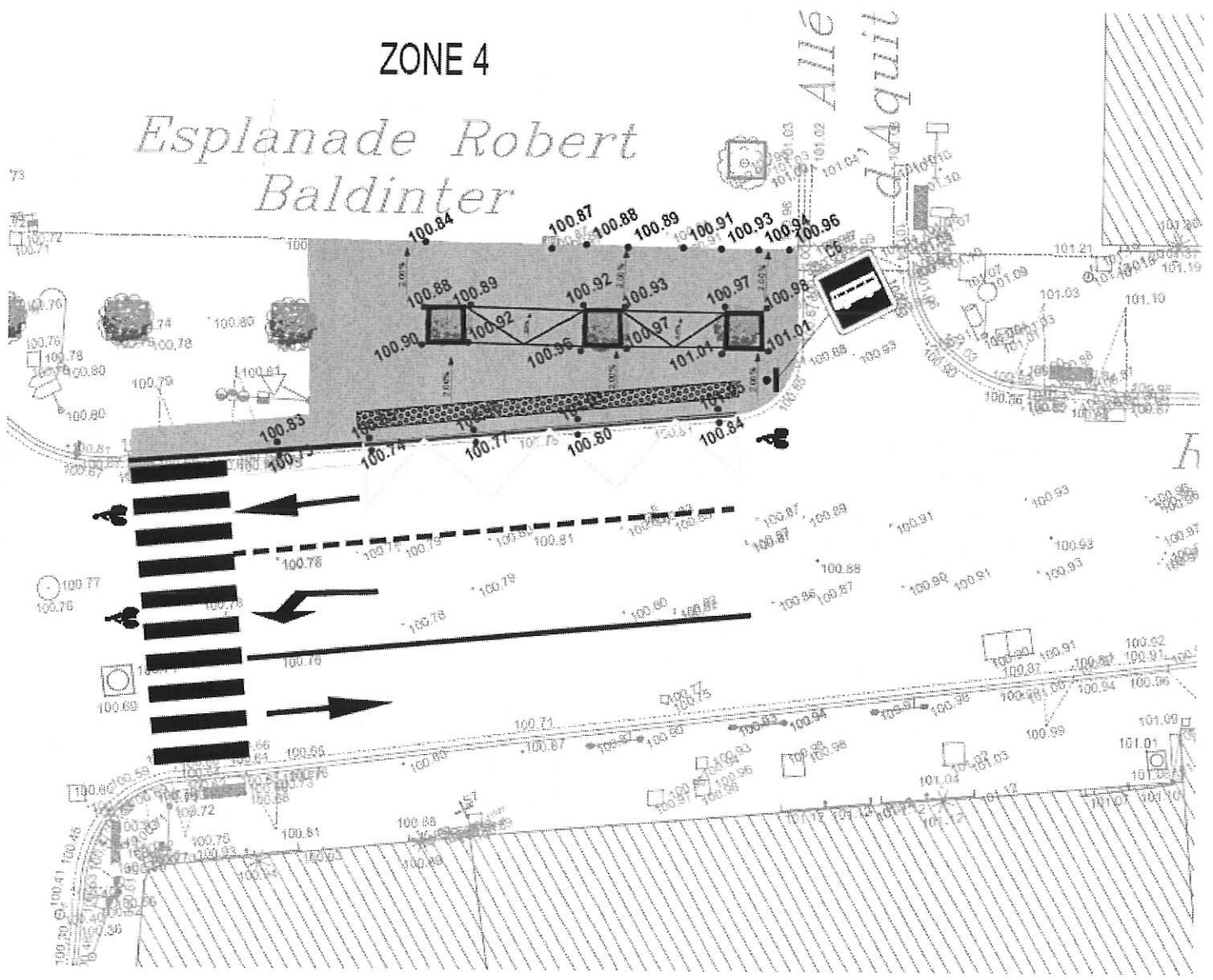
- Rue du président Wilson, entre la rue Antoine Gadaud et l'esplanade Robert Badinter, création d'une voie bus centrale. En complément de ces travaux, la Ville de Périgueux prendra en charge la création d'aménagements paysagers et la reprise de la voirie de façade à façade.

Considérant que pour cela, une convention sera établie entre le Grand Périgueux et la commune permettant d'acter la délégation de maîtrise d'ouvrage au Grand Périgueux et déterminer la participation financière de la ville de périgueux, estimée à 108 000€ HT pour les travaux, auxquels se rajouteront les frais

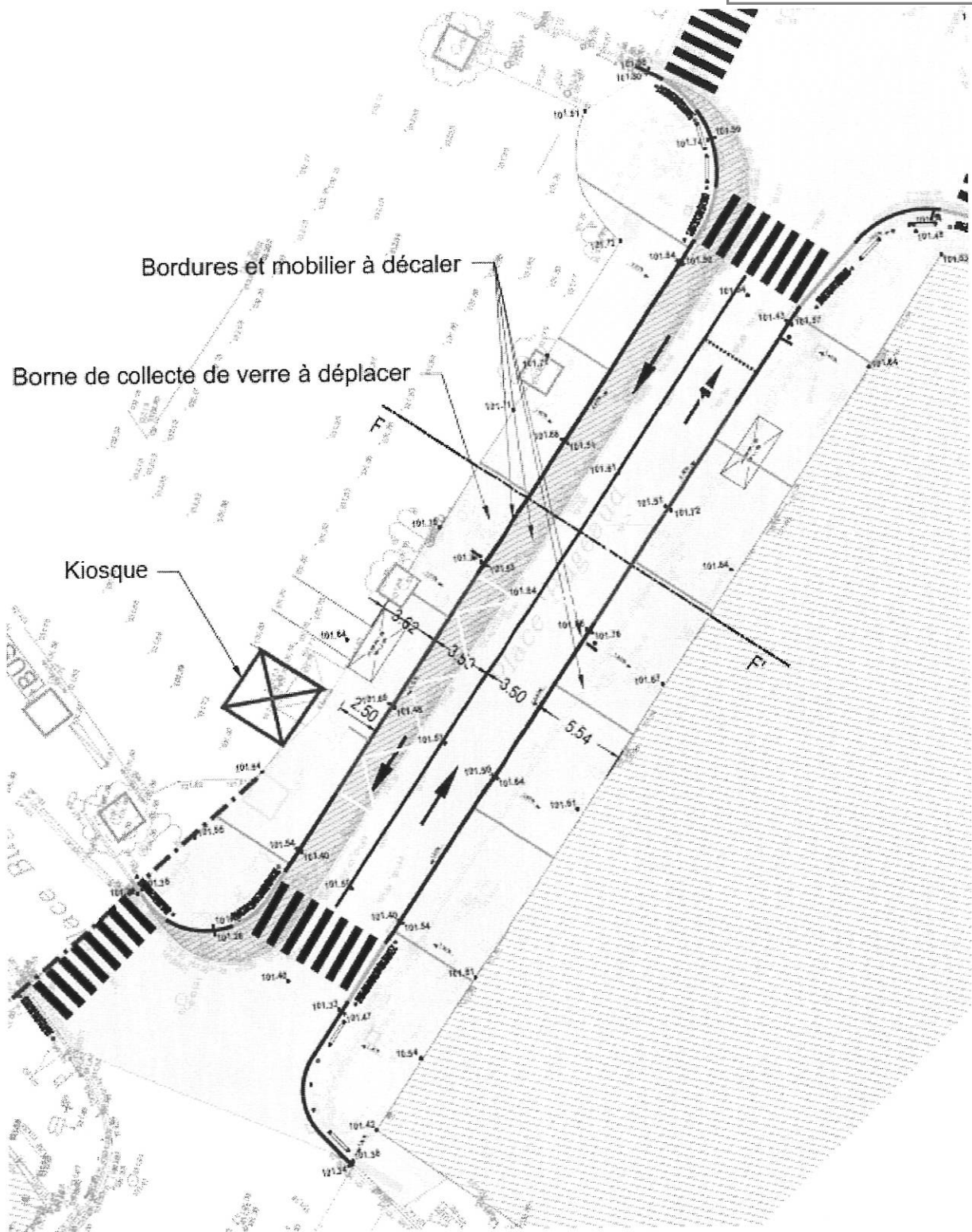
d'études. La participation de la Ville de Périgueux sera fixée définitivement des prix constatés des marchés.



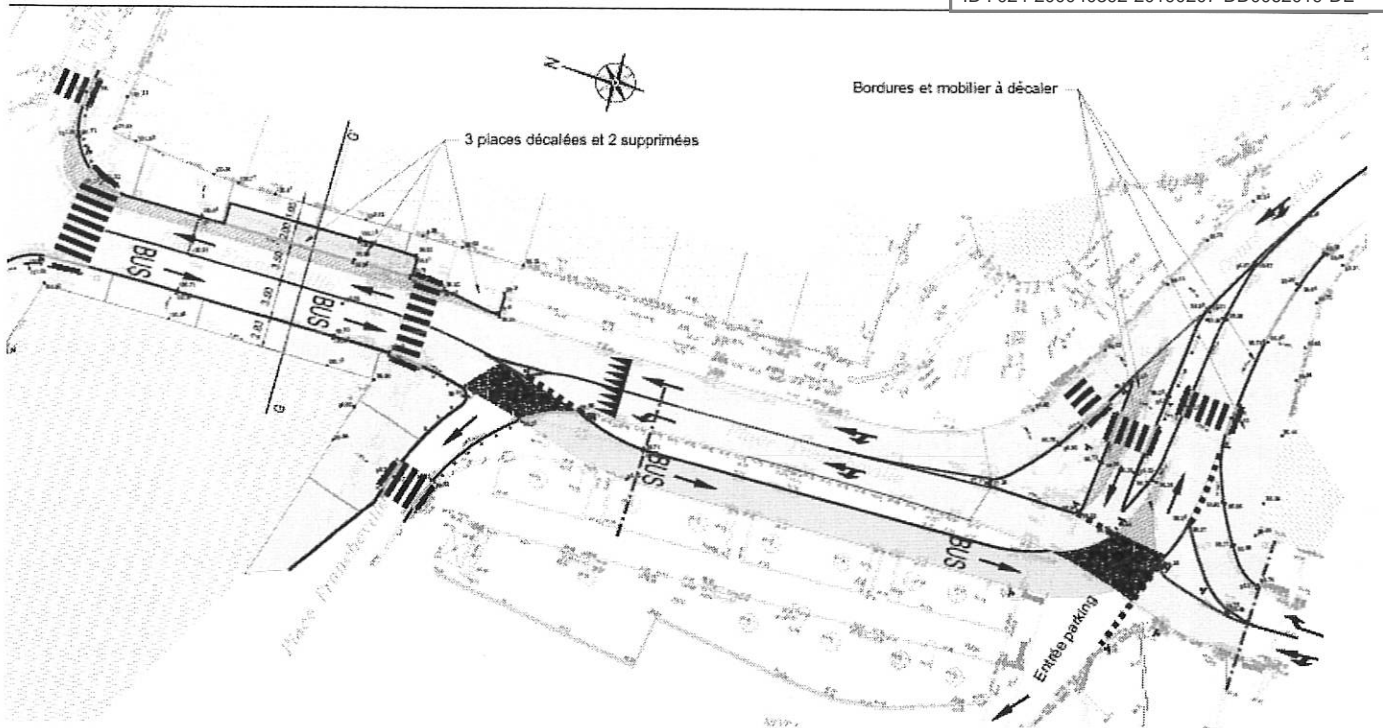
- Esplanade Robert Badinter, création d'un quai bus unilatéral avec arrêt sur chaussée.



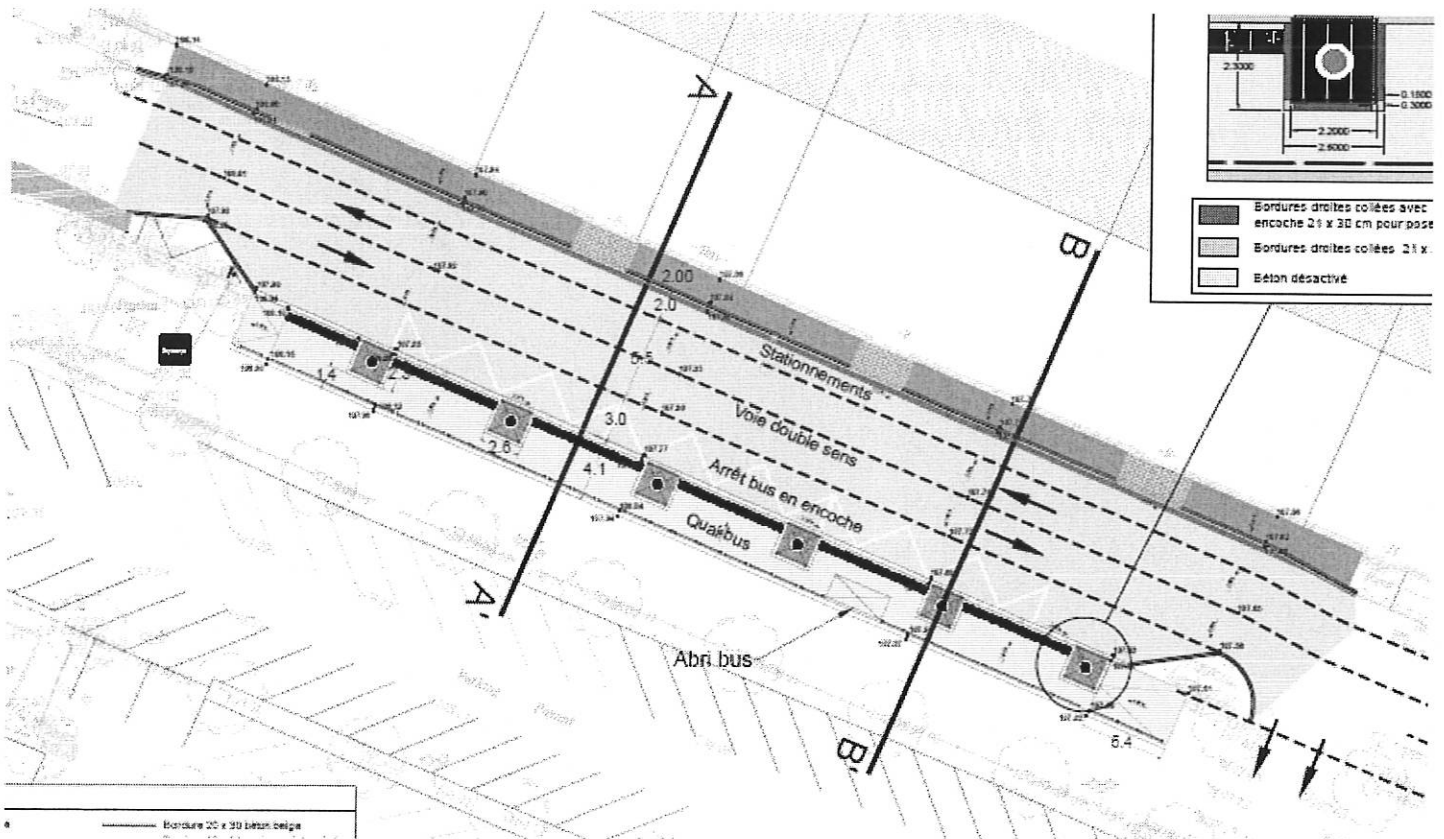
- Place Bugeaud, création d'une station BHNS avec arrêts sur chaussée et reprise des trottoirs. Le Kiosque à journaux sera légèrement déplacé.



Place Francheville et début du cours Fénélon : création d'une voie bus et reprise des aménagements au carrefour Francheville Fénélon. Le carrefour en haut du cours Fénélon sera équipé d'un feu de type « Tram » qui bloquera la circulation des véhicules uniquement lors du passage du bus. En dehors des passages des bus, la gestion des priorités sera maintenue comme à l'heure actuelle par « cédez-le-passage ».



Tranche conditionnelle : Allée de Tourny, aménagement d'arrêts de bus hors chaussée.



Considérant que les carrefours seront, comme sur les autres secteurs, équipés de feux tricolores permettant de donner la priorité aux bus lors de son passage.

Que le coût des travaux d'aménagement et d'équipement s'établit à 930 000 d'euros HT pour la partie BHNS et 172 000 € HT pour la tranche conditionnelle des arrêts aux allées de Tourny, soit un coût total de travaux de 1 102 000 € HT.

Qu'à cela s'ajoutent les coûts d'études et de dévoiement de réseaux ce qui conduit à un montant d'opérations de millions d'euros HT.

Que l'objectif est de réaliser ces travaux au cours du deuxième trimestre 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve les aménagements prévus pour le Bus à Haut Niveau de Service sur la commune de Périgueux.
- Approuve la signature d'une convention avec la mairie de Périgueux pour le financement des aménagements paysagers rue du Président Wilson.
- Approuve le lancement des consultations en vue de la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	2 5 FEV. 2019	Pour extrait conforme	2 5 FEV. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	2 5 FEV. 2019	Périgueux, le	2 5 FEV. 2019

Le Président
Jacques AUZOU

